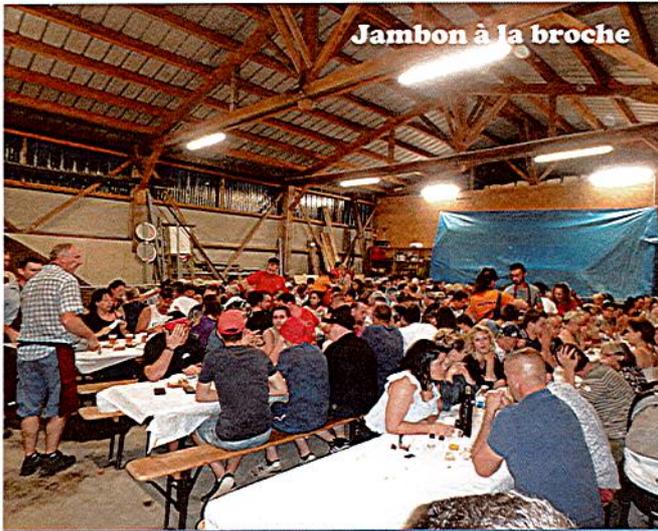


Jambon à la broche



# BULLETIN MUNICIPAL DE BERTIGNAT JANVIER 2020

Vue sur le Forez depuis Puy-Bayou



**SECRETARIAT DE MAIRIE ET AGENCE POSTALE**  
du lundi au vendredi 8h30-12h15 / 13h30-17h30

Fermeture le mercredi après-midi

*Tél/Fax. : 04 73 82 06 19*

*Mail. : bertignat.mairie@orange.fr*

*Site : www.bertignat.com*

*Tél. Agence Postale : 04 73 82 96 48*

Fête patronale



Exposition de vieux tracteurs



**Le Maire  
et le Conseil municipal  
vous présentent leurs  
meilleurs vœux pour 2020 !**

## Naissances

20 mai 2019	PRODON Aliocha	La Collange
18 juin 2019	HOAREAU TONDU Cerise	Champendelet
15 août 2019	VEREL Andréa	Malfriat

## Mariage

10 août 2019	FICARELLI Johann et ROLLOT Marion	Le Perrier
--------------	-----------------------------------	------------

## Décès

02 janvier 2019	FONLUPT Paul	Le Bourg
20 janvier 2019	PACHON Jean	Le Bourg
04 février 2019	SUBERT Marcel	Le Fraisse
23 février 2019	DOUSSON Lucien	Le Chambon
27 février 2019	COISSARD Philippe	Le Bourg
12 juin 2019	COTTE Marie née ESBELIN	La Croix du Chalet
04 novembre 2019	LEHARDY Jacobina née VRANKEN	Le Perrier
16 décembre 2019	VIALLETEL Stéphane	Le Fraisse



La commune offre pour la deuxième année consécutive un cadeau de naissance pour les enfants de la commune.

### Un grand merci aux talentueuses créatrices :

**Fanette BONACHERA** pour la création des attrapes rêves,  
**Cristelle MADEYRE** pour la broderie des bavoires, ainsi  
 que **Cendrine LONGHI** pour le tricotage des couvertures.

**Un cadeau 100 % « made in Bertignat » pour souhaiter la bienvenue à ces nouveaux Bertignatois(es) !!!**



## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

### AMBERT LIVRADOIS FOREZ : RAPPORT N°6 DE LA CLETC

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et le Code général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°19-01225 en date du 2 juillet 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez ;

**Vu** le rapport n°6 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;

**Considérant** que ce travail d'évaluation des charges permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre les moyens à l'EPCI ou aux communes (cas de restitution) pour les exercer ;

**Considérant** les points suivants à l'ordre du jour de la CLETC, **à savoir la primo-évaluation du transfert de la compétence ALSH et périscolaire le mercredi de la commune d'Ambert et la primo-évaluation du transfert de l'Auberge des Supeyres ;**

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

☞ **approuve** le rapport n°6 de la CLETC joint en annexe ;

☞ **autorise** en conséquence Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

### COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (REGLEMENTATION DES BOISEMENTS)

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre reçue le 06/05/2019, Monsieur le Président du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF).

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 16/07/2019, soit plus de quinze jours avant ce jour (23/08/2019). S'est portée seule candidate, la propriétaire ci-après : Caroline BRUYERE qui est de nationalité française ou assimilée d'après les conventions internationales, jouit de ses droits civiques, a atteint l'âge de la majorité et possède des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après : Yves GOURBEYRE et Patrick IMBERDIS qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Caroline BRUYERE, Yves GOURBEYRE et Patrick IMBERDIS. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de sept, la majorité requise est de quatre voix. Ont obtenu au premier tour : Caroline BRUYERE = 7 voix, Yves GOURBEYRE = 7 voix et Patrick IMBERDIS = 7 voix.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux dès le premier tour, Caroline BRUYERE et Yves GOURBEYRE sont élus membres titulaires et Patrick IMBERDIS est élu membre suppléant.

Il appartient également au conseil municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5° du Code rural.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est membre de droit de la CIAF et peut, s'il le souhaite, désigner un conseiller municipal qui siègera à sa place. Monsieur le Maire propose l'opportunité de désigner Jean-Luc LAFONT, 1<sup>er</sup> Adjoint, compte tenu de ses compétences et de son expertise en matière forestière.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- ↳ **prend** acte de l'élection à la CIAF telle que déroulée et décrite *supra* ;
- ↳ **désigne** Jean-Luc CHAMBADE et Guy BESSEYRIAS comme propriétaires forestiers titulaires et Georges MEJASSOL et Michel MADEYRE comme propriétaires forestiers suppléants ;
- ↳ **désigne** Jean-Luc LAFONT, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour siéger à la place du Maire au sein de la CIAF.

#### **LOGEMENTS ANCIEN PRESBYTERE : REFECTION T4**

**Considérant** la nécessité de maintenir à niveau le patrimoine immobilier de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil la réfection du T4 de l'ancien presbytère (la réhabilitation de ces logements datant de 26 ans, l'emprunt de cette opération étant arrivé à terme en 2018) ;

**Vu** la présentation faite par Monsieur le Maire des différentes prestations techniques et tarifaires offertes par les entreprises consultées, à savoir PERETTI (63600 AMBERT) pour un montant HT de 14 824,08 € et PATALANO SYLVIE (63480 BERTIGNAT) pour un montant total de 11 607,50 € (TVA non-applicable article 293-B du CGI) ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- ↳ **décide** de retenir l'offre de l'entreprise PATALANO SYLVIE (63480 BERTIGNAT) pour un montant total de 11 607,50 € (TVA non-applicable article 293-B du CGI) ;
- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme une fois les travaux réalisés.



#### **RACCORDEMENT ANCIEN RESEAU D'EAU**

**Vu** les travaux entrepris par le SIAEP du Fossat d'adduction en eau potable pour le renouvellement du réseau au hameau d'Espinasse ;

**Vu** le devis de la SCIE Puy-de-Dôme, entreprise en charge desdits travaux, pour un montant HT de 1 390 €, soit 1 668 € TTC afin de créer un raccordement anticipé sur l'ancienne source et ancien réseau pour l'éventualité de réalimenter la fontaine du Bourg ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- ↳ **accepte** le devis de l'entreprise SCIE Puy-de-Dôme pour un montant HT de 1 390 €, soit 1 668 € TTC ;
- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme une fois les travaux réalisés.

## ECOLE RENE GUY CADOU : TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs des repas à la cantine pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

- prix unitaire des repas pour les enfants scolarisés (et la cantinière) : 2,65 € ;
- prix unitaire des repas pour les adultes ou toute autre personne utilisant le service : 5,60 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec une abstention (Marie CHASSAIGNE) :**

↳ **fixe** les prix unitaires des repas de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020 aux montants décrits ci-dessus.

## ECOLE RENE GUY CADOU : PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE MULTIPLE RURAL POUR LES REPAS DE LA CANTINE

**Considérant** que la restauration scolaire est un service public administratif facultatif mis en œuvre par les communes ou leurs groupements et que la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confie à la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) la compétence de la restauration scolaire ;

**Considérant** que pour les écoles primaires, la commune fixe donc ses propres règles d'organisation de la restauration scolaire, dans la limite des réglementations en vigueur ;

**Considérant** que les communes peuvent confier la fourniture et la préparation des repas à des personnes privées, à l'exclusion de l'activité de surveillance des élèves qui incombe exclusivement à la collectivité organisatrice du service ;

**Considérant** que l'école René Guy CADOU de Bertignat compte une trentaine d'élèves pour cette rentrée de septembre 2019, la quasi-totalité des élèves inscrits souhaitant pouvoir bénéficier du service de restauration scolaire ;

**Considérant** par ailleurs que les inscriptions pour cette rentrée laissent apparaître un nombre élevé de petits qui nécessitent une attention particulière au moment du repas ;

**Considérant** l'idée de confier au multiple-rural du bourg la restauration des plus grands, soit au total 9 élèves ;

**Considérant** que ces derniers seront encadrés par un agent de la commune qui les conduira au restaurant, assurera la surveillance et la prise des repas ;

**Considérant** que les inscriptions aux repas obéiront toujours aux mêmes règles qui prévalent pour la cantine et les tarifs des repas seront identiques à ceux fixés par le conseil municipal, l'agent communal en charge de la cantine demeurant toujours l'interlocuteur unique auprès des familles ;

**Considérant** la proposition de prix du restaurateur privé qui s'élève à 5 € TTC par repas ;

**Considérant** qu'il s'agira pour le prestataire d'offrir un service de restauration de qualité équivalent à celui proposé actuellement par la cantine, en ayant le même niveau d'exigence sur la variété et l'équilibre des plats proposés ;

**Considérant** que ce type de restauration scolaire avec le commerce local obéit à 2 idées directrices : la première par des locaux de restauration qui commencent à devenir exigus au sein de l'école pour environ 30 élèves ; et la seconde, par une démarche qui consiste à pouvoir participer à la pérennité du commerce local qui demeure un atout de vie et d'attractivité pour la commune, à l'instar de l'école ;

**Considérant** que le recrutement d'un agent sur un contrat à durée déterminée pour assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants pendant les repas n'obérerait pas les finances de la commune compte tenu de la demande de temps partiel d'un autre agent ;

**Considérant** le faible volume d'heures pour cette mission, Monsieur le Maire propose au conseil de prendre en charge le repas de l'agent recruté ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↳ **approuve** l'organisation du service de restauration scolaire pour le repas des grands par conventionnement, le cas échéant, avec le multiple rural « Le Relais Bertignat », selon la formule décrite *supra* pour l'année scolaire 2019/2020 ;

↳ **charge** Monsieur le Maire d'élaborer et de signer une convention reprenant les principes énoncés ci-dessus si nécessaire ;

↳ **charge** Monsieur le Maire de réaliser toutes les formalités administratives, juridiques et financières à la réalisation de la présente délibération.



## AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3/1° ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

**Considérant** que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de ladite collectivité ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et que le bon fonctionnement des services, notamment celui de la cantine scolaire, implique le recrutement d'un agent contractuel ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **décide** la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial catégorie C échelle C1 échelon 1 à temps non-complet, soit 5/35<sup>ème</sup> annualisés, pour le service de la cantine et entretien de locaux communaux, à compter du 02/09/2019 jusqu'au 03/07/2020 ;

↳ **précise** que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial échelle C1 (IB 348, IM 326).

## ECOLE RENE GUY CADOU : INSTALLATION SANITAIRE

**Vu** le devis de l'entreprise MCGF (63480 BERTIGNAT) pour l'achat et l'installation d'un urinoir avec cloisonnement sanitaire au sein de l'école pour un montant HT de 951,07 €, soit 1 141,28 € TTC ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **approuve** le devis de l'entreprise MCGF (63480 BERTIGNAT) pour un montant HT de 951,07 €, soit 1 141,28 € TTC pour les travaux décrits ci-dessus ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme une fois les travaux réalisés.

## JEUX POUR ENFANTS PETIT PARC



**Ouï** l'exposé de Madame la 2<sup>nd</sup>e Adjointe sur la possibilité d'agrémenter le petit parc du bourg de jeux pour enfants, eu égard à la bonne fréquentation de cet espace public et compte tenu que cela fait de nombreuses années que les jeux n'ont pas été renouvelés ;

**Vu** le devis de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES concernant l'achat d'un tourniquet pour un montant HT de 1 527 €, soit 1 832,40 € TTC ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **approuve** l'achat d'un tourniquet aux conditions financières sus-évoquées ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme.

## CESSION VEHICULE

**Vu** la proposition d'acquisition reçue le 06/12/2019 du camion UNIMOG, formulée par Patrick IMBERDIS pour un montant total de 2 500 € ;

**Considérant** que la commune n'a aucun intérêt, ni d'utilité à conserver ce véhicule ;

**Considérant** que le potentiel acquéreur assortit sa proposition d'achat à la condition que le véhicule puisse bénéficier d'un certificat d'immatriculation de type véhicule de collection ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (Patrick IMBERDIS ayant quitté la salle du conseil et n'ayant pas participé aux débats, ni au vote de la présente délibération) :

↳ **donne** son accord à la cession du véhicule UNIMOG à Patrick IMBERDIS pour un montant total de 2 500 € à la condition suspensive susmentionnée ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant le cas échéant.

## CESSION MATERIEL

**Vu** la proposition d'acquisition en date du 06/12/2019 de la moto-pompe remorquable, formulée par le GAEC des Beaucerons, représenté par Marc-Antoine MADEYRE, pour un montant total de 300 €, en l'état ;

**Considérant** que la commune n'a aucun intérêt, ni d'utilité à conserver ce matériel ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (Béregère MADEYRE et Céline MADEYRE ayant quitté la salle du conseil et n'ayant pas participé aux débats, ni au vote de la présente délibération) :**

↳ **donne** son accord à la cession de la moto-pompe remorquable au GAEC des Beaucerons, représenté par Marc-Antoine MADEYRE, pour un montant total de 300 €, en l'état ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant le cas échéant.

## MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Il peut être de droit ou sur autorisation et être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou dans le cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application qui suivent.

**Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas** entre 50 et 99 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein.

**La durée des autorisations est fixée à un an. Le renouvellement se fait, par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. A l'issue de cette période, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.**

Les demandes devront être formulées dans un délai de **3 mois** avant le début de la période souhaitée (pour la première demande). Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :

- à la demande des intéressés dans un délai de **2 mois** avant la date de modification souhaitée ;

- **à la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité de service le justifie.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↳ **décide** d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité suivant les modalités exposées *supra*.

## TARIFS ASSAINISSEMENT 2019/2020

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de déversement au réseau collectif d'assainissement pour la période allant du 01/10/2019 au 30/09/2020, le forfait de branchement au réseau collectif restant fixe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↳ **décide** de fixer le montant des redevances de déversement au réseau collectif d'assainissement pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020 comme suit :

➢ Taxe de déversement dans le réseau collectif d'assainissement (jusqu'à 200 m<sup>3</sup>) : 30,00 € ;

➢ Taxe supplémentaire par m<sup>3</sup> : ..... 0,24 € ;

➢ Forfait de branchement au réseau collectif d'assainissement : ..... 150,00 €.

## SIAEP DU FOSSAT : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

**Vu** la présentation faite par Monsieur le Maire du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Fossat ;

**Vu** les éléments d'informations rapportés par les délégués de la commune audit syndicat à savoir Jean-Luc LAFONT, 1<sup>er</sup> Adjoint et Patrick IMBERDIS, conseiller, sur les activités du SIAEP du Fossat ;



**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↳ **prend** acte dudit rapport ;

↳ **précise** que ce rapport est librement consultable en mairie par toute personne intéressée.

## ASSOCIATION « LES ARBRES-MONDE » : DEMANDE DE SUBVENTION



**Vu** la demande de subvention faite par l'association « Les Arbres-Monde » reçue le 31/08/2019, association créée au mois de juillet 2018 ;

**Considérant** que ladite association a pour objet de promouvoir le conte et d'organiser divers événements culturels à Bertignat et alentours (balades contées, spectacles musicaux...) ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (Marie CHASSAIGNE ayant quitté la salle du conseil et n'ayant pas participé aux débats, ni au vote de la présente délibération) :**

↳ **accorde** une subvention d'un montant de 350 € à l'association « Les Arbres-Monde », au même titre que les autres associations de la commune ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme.

## RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER-SMAF

**Vu** le courrier et le dossier de rétrocession qui ont été établis par l'EPF-Smaf Auvergne en date du 16/10/2019 ;

**Où** l'exposé de Monsieur le Maire qui fait état que l'EPF-Smaf a acquis pour le compte de la commune les immeubles non-bâti cadastrés D 324, 326, 923 et E 7, 12 et 1240 de 11 517 m<sup>2</sup> pour divers aménagements habitat et forestier ;

**Considérant** qu'il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de racheter ces biens afin de finaliser l'objectif défini ci-dessus par une transaction réalisée par acte notarié ;

**Considérant** que le prix de cession hors TVA s'élève à **70 852,59 €** (dont **690,78 €** de frais de procédures), montant sur lequel s'ajoutent des frais d'actualisation pour **118,38 €** dont le calcul a été arrêté au **1<sup>er</sup> juin 2020**, ainsi qu'une TVA sur marge de **22,79 €**, et une TVA sur prix total de **213,47 €**, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de **71 207,23 €** ;

**Considérant** que la commune a réglé à l'EPF-Smaf Auvergne **62 033,23 €** au titre des participations (2019 incluse), le restant dû étant de **9 174 € TTC** ;

**Considérant** que l'EPF-Smaf Auvergne prendra à sa charge l'intégralité des frais d'acte du notaire missionné par la commune si cette dernière délibère avant la fin de l'année civile ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↳ **accepte** le rachat par acte notarié des immeubles exposés *supra* ;

↳ **accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure ;

↳ **désigne** Maître Pierre SAURET, notaire à Ambert (63600), pour rédiger l'acte ;

↳ **s'engage** à racheter à l'EPF-Smaf Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme ou lorsque l'aménagement a été réalisé ou est en cours de réalisation, le cas échéant.

## AMBERT LIVRADOIS FOREZ : ADHESION AU SERVICE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

**Vu** la délibération de création de Services Communs entre la communauté de communes Ambert Livradois Forez et ses communes et Etablissements Publics en date du 8 novembre 2018 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et notamment pour le Règlement Général Européen sur la Protection des Données – RGPD ;

**Vu** le Règlement 2016/679 du Parlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) du 25 mai 2018 qui impose à tous les organismes public la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) ;

**Considérant** la possibilité d'adhérer au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par la communauté de communes Ambert Livradois Forez ;

**Considérant** qu'il appartient aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent ;

**Considérant** qu'au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées aux collectivités pour une mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec la CCALF présente un avantage, à savoir la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données dans le cadre d'un service commun ;

**Considérant** que la désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation pour toute entité publique ;

**Qu'eu égard** à ce contexte, Monsieur le Maire propose l'adhésion à ce service commun et de désigner le Délégué à la Protection des Données de la CCALF comme étant notre Délégué à la Protection des Données, les modalités d'adhésion à ce service étant précisées dans la convention qu'il convient d'approuver (adhésion prise en charge par la CCALF en 2020) ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- ↳ **approuve** les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez telle que jointe en annexe ;
- ↳ **approuve** la désignation du Délégué à la Protection des Données de la CCALF comme étant notre Délégué à la Protection des Données ;
- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### **EGLISE SAINT PRIEST : VITRAIL DE LA SACRISTIE**

**Vu** les devis de l'Atelier LASSALE Blandine (63480 BERTIGNAT), d'une part, pour la création d'un vitrail (baie en ogives, 3 panneaux), style vitrerie géométrique losangée avec filet de bordure coloration en verre antique soufflé pour un montant HT de 3 045 €, soit 3 654 € TTC, et d'autre part, pour la création d'une raquette de protection en cuivre pour un montant HT de 450 €, soit 540 € TTC ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- ↳ **approuve** les devis consistant à la création d'un vitrail et de sa raquette de protection pour la sacristie aux conditions techniques et financières sus-évoquées ;
- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à mandater les sommes sus-indiquées une fois les travaux réalisés.

### **FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2019**

**Vu** le courrier en date du 23/09/2019 du Vice-Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en charge de l'Environnement, de l'Habitat et du Logement, demandant une participation financière de la commune au Fonds Solidarité Logement (FSL) ;

**Considérant** que le FSL est placé notamment sous la responsabilité juridique, financière et administrative des Départements, et que son financement peut aussi être assuré par des contributeurs volontaires (collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale et bailleurs sociaux), ainsi que des contributeurs obligatoires (distributeurs d'énergie ou d'eau, ou opérateurs de téléphonie) ;

**Considérant** que le FSL est destiné à accompagner les familles les plus en difficulté par l'intermédiaire d'aides pour accéder à un logement décent ou pour simplement s'y maintenir ;

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire arguant le fait que la commune pourrait participer à ce fonds dans le cadre de la clause générale de compétence des communes à hauteur d'un euro par habitant pour 2019 et ce, dans une démarche de solidarité territoriale ascendante avec le Département ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- ↳ **approuve** la participation de la commune au FSL pour 2019 ;
- ↳ **fixe** cette participation à hauteur d'un euro par habitant, soit 470 € pour 2019 ;
- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme et à signer l'accord de participation au FSL.

### **REORGANISATION DU MAILLAGE TERRITORIAL DES SERVICES DE LA DGFIP**

**Vu** la délibération n°2 du 7 novembre 2019, prise par la communauté de communes Ambert Livradois Forez ;

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire donnant lecture des observations faites par courrier en date du 9 septembre dernier, envoyé par la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF), à la Direction Départementale des Finances Publiques, suite à la réunion du 31 juillet dernier avec M. SISCO, Directeur Départemental des Finances Publiques ;

**Considérant** la position unanime des élus locaux qui montre l'attachement de tous les acteurs du territoire à leurs trésoreries et que la perspective de suppression du centre de Cunlhat et le déclassement du centre d'Ambert sont vécus comme un mépris à l'égard du territoire ;

**Considérant** que cette volonté s'appuie sur le principe qu'un trésorier est affecté par périmètre d'EPCI et que la remise en cause de ce principe n'a jamais été abordée dans le cadre du Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public adopté en 2018, et piloté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental ;

**Considérant** que la remise en cause de services publics ou des restructurations profondes en dehors de ce schéma sont inadmissibles, les collectivités rurales n'ayant pas à faire les frais d'une réorganisation au principal bénéfice des grandes collectivités ;

**Considérant** qu'elle s'appuie également sur le fait que le schéma théorique visant la massification du traitement des opérations comptables n'a pas fait l'objet de retour d'expérience concluant ;

**Considérant** que l'automatisation et l'éloignement risquent d'accroître les rejets, alors qu'une communication directe entre les services permet de résoudre rapidement et facilement des erreurs ou incompréhensions ;

**Considérant** que les Maires des communes du territoire souhaitent que les habitants, notamment les plus fragiles en zone rurale, puissent continuer à régler par chèque ou en espèces auprès du service public des finances publiques et que la délégation exclusive des prestataires privés n'est pas acceptable, et pour le territoire et pour les populations les plus fragiles ;

**Considérant** qu'il est demandé avec insistance de reconsidérer ces dispositions afin que le territoire d'ALF conserve une trésorerie de plein exercice ;

**Considérant** que lors du Conseil communautaire du 7 novembre dernier, afin de conforter la position de la communauté de communes, il a été proposé que chaque commune prenne une délibération abondant dans le même sens que celle d'ALF ;

**Considérant** qu'il convient également d'interpeller le Ministre de l'Action et des Comptes Publics sur le mécontentement que provoque la restructuration envisagée au niveau national et l'invite à ne pas la mettre en application ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

☞ **approuve** les termes du courrier en date du 9 septembre envoyé par la communauté de communes ALF à la Direction Départementale des Finances Publiques, termes exposés dans la présente délibération ;

☞ **fait sien** les motifs exposés ci-dessus ;

☞ **interpelle** le Ministre de l'Action et des Comptes Publics en lui notifiant l'opposition de la communauté de communes ALF, ainsi que l'opposition de la commune, à la restructuration envisagée au plan national des services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

#### **ACHAT LAME DE DENEIGEMENT ET DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** la délibération en date du 03/03/2017 ;

**Vu** les devis des entreprises SARL CHYSCLAIN ET FILS (63220 CHAUMONT-LE-BOURG) pour un montant de 2 580 € HT, soit 3 096 € TTC, et ETS MAILLET (63600 SAINT-FERREOL-DES-COTES) pour un montant de 2 600 € HT, soit 3 120 € TTC, devis correspondant à l'achat d'une lame de déneigement ;

**Vu** le dispositif d'aide à l'équipement des communes concernant l'acquisition de matériels de déneigement mis en place par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

☞ **accepte** le devis de l'entreprise SARL CHYSCLAIN ET FILS (63220 CHAUMONT-LE-BOURG) d'un montant de 2 580 € HT, soit 3 096 € TTC, pour l'achat d'une lame de déneigement ;

☞ **sollicite** le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de son dispositif d'aide relatif à l'acquisition de matériels de déneigement pour l'année 2020 ;

☞ **autorise** Monsieur le Maire à formuler une demande d'achat anticipé du matériel avant accord de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

#### **HALLE ET BASCULE**



**Oùï** l'exposé de Bérengère MADEYRE, 2<sup>nd</sup>e Adjointe au Maire, sur la possibilité de mettre en valeur la Halle, patrimoine emblématique et identitaire de la commune ;

**Considérant** que pour ce faire, Madame la 2<sup>nd</sup>e Adjointe émet l'idée de démolir le bâtiment qui abrite la bascule en conservant uniquement la façade de cet appentis et ce, afin d'embellir les lieux et d'améliorer le cadre de vie ;

**Considérant** que ce petit bâtiment est en mauvais état, d'une vétusté avérée, sans valeur patrimoniale particulière et sans fonction démontrée depuis des décennies ;

**Considérant** que la bascule existante dans ce bâtiment sera ôtée de son

socle mais conservée, sa destination fera l'objet d'une réflexion ultérieure ;

**Considérant** que ce projet n'engendre pas des coûts inconsidérés et qu'il peut être mis en œuvre par les services techniques de la commune ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

☞ **donne** son accord pour entreprendre le projet décrit ci-dessus ;

☞ **autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à cette opération le cas échéant.

## ECOLE RENE GUY CADOU/ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves vous informe de son changement de bureau : **Céline MADEYRE, Présidente ; Nadia BLANC, Secrétaire ; Laëtitia PLOUSEAU, Trésorière.**

On remercie **Leslie POUGET**, ancienne Présidente, pour son investissement durant les années précédentes.

- Les élèves de l'école maternelle sont inscrits aux petits chercheurs pour participer à des défis scientifiques avec les autres classes de la circonscription. Leur premier défi portait sur les aimants.
- Les élèves sont aussi inscrits au programme « Watty » pour apprendre à réaliser des économies d'énergie.
- Les séances de natation reprendront pour une durée de 8 séances pour les élèves du CP au CM2.
- Les enfants sont allés au cinéma voir « En promenade » à Saint-Amant-Roche-Savine.



Friandises et sucreries attendaient les « petits monstres » déguisés qui parcouraient les rues du Bourg pour **Halloween** (voir photo en fin de bulletin).

L'arbre de Noël a débuté en chansons dès 11h le dimanche 15 décembre. Un repas façon auberge espagnole a ensuite réuni tous les convives pour accueillir le Père Noël. **Pour 2020 :**

- concours de belote le dimanche 19 janvier ;
- le carnaval le samedi 15 mars ;
- chasse aux œufs et aux trésors pour Pâques gratuite et ouverte à tous le dimanche 19 avril ;
- le marché aux fleurs sera le dimanche 10 mai en même temps que le vide grenier et la commémoration du 8 mai.

L'APE de Bertignat organise une après-midi « Exposition photos de classe » à l'école René Guy Cadou le samedi 27 juin 2020 à l'occasion de la kermesse. Pour cela nous avons besoin de votre participation : si vous avez des photos de classe à nous faire parvenir, vous pouvez aller les faire scanner à la Mairie de Bertignat afin que nous puissions les récupérer !!

Le samedi 27 juin à partir de 15h un pot des anciens et nouveaux élèves va être organisé afin de passer un joli moment de retrouvailles. A vous de jouer, en espérant vous voir nombreux !!!

On remercie tous les donateurs lors de nos passages pour les calendriers qui permettent à l'association d'organiser des sorties culturelles, arbre de Noël et diverses activités pour nos enfants.

## GYM ET DETENTE

Tous les adhérent(e)s de l'Association Bertignat Gym et Détente vous souhaitent :  
**BONNE ANNÉE et BONNE SANTÉ**  
pour l'année 2020 !



Tout au long de l'année vous pouvez venir nous rejoindre (femmes ou hommes) pour pratiquer la gym volontaire. Vous pourrez tester gratuitement quelques séances. Mireille diplômée anime des séances variées. **MARDI et JEUDI de 18h à 19h à la salle des fêtes.** N'hésitez pas à prendre contact en téléphonant au : 04 73 82 61 07 Claudine, 04 73 82 26 76 Suzanne, 04 73 82 16 50 Françoise, 04 73 82 39 48 Daniel ou à vous présenter aux jours cités ci-dessus, vous serez les bienvenus.



Nous vous rappelons nos festivités :  
**LOTO - Jeudi de l'Ascension 21 mai 2020 - 14h**  
**LOTO - Mercredi 11 novembre 2020 - 14h**



## COMITE DES FETES

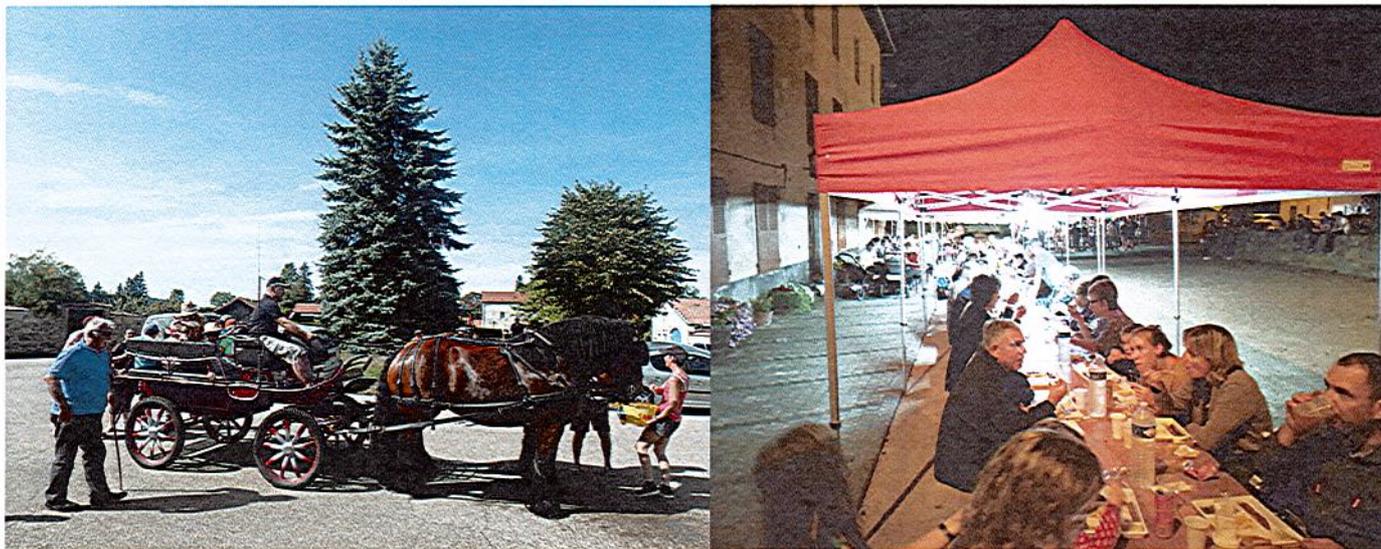
Toute l'équipe du Comité des Fêtes de Bertignat tire un bilan très positif de la **fête patronale 2019 sous un soleil radieux et généreux !**

Les concerts ont chaleureusement rassemblé la population.

**44 doublettes** le samedi pour le concours de pétanque : c'est une grande première ! On remercie les joueurs compréhensifs qui ont dû jouer un peu loin de la place...

**Le marché** du dimanche matin et **les tours de calèche** ont été une belle réussite. On remercie aussi tous les propriétaires de tracteurs pour la belle exposition du dimanche. Les spectateurs ont pu admirer les danseurs et les motards qui nous en ont mis plein la vue.

**Le Comité des Fêtes tiens à remercier Charlotte POUGET** qui laisse sa place de Présidente à **Rodolphe MOREAU**. **Clément POUGET** devient Vice-Président, **Bérengère MADEYRE** demeure Secrétaire et **Clara PATOUILLARD**, Vice-Secrétaire. **Damien IMBERDIS**, en qualité de Trésorier, sera épaulé par **Johann TAILHANDIER**, Vice-Trésorier.



**Au programme de la fête patronale des 18, 19 et 20 septembre 2020 : à noter dans vos agendas !**

Dès **vendredi** soir, une **soirée « guinguette »** accordéon et instruments atypiques sera au rendez-vous, avec une buvette de bières artisanales. Un **samedi** riche en animations : le traditionnel **concours de pétanque**, **les jeux pour les enfants « Fort Boyard »**, **des tours de poneys**, **une soirée grillade**, **un concert ... et la fameuse tournée des croissants**. Le **marché** du **dimanche** matin sera maintenu (n'hésitez pas à nous contacter si vous connaissez des producteurs locaux susceptibles d'être intéressés), une **exposition de véhicules anciens** (participation requise de tous Bertignatois possédant de vieilles voitures !), **le traditionnel vin d'honneur** de la municipalité et le **prix Eugène DAUPHIN (organisé par Bertignat Gym et Détente)**.

La grande nouveauté du dimanche sera le **jeu « intervillages »**. Nous avons besoin de vous pour constituer des équipes qui devront s'affronter. Les épreuves seront du type : **tir à la corde**, **jeux d'agilité**, **courses de brouettes...** et pleins d'autres surprises. Vous pourrez constituer des équipes à l'avance (4 personnes par exemple) par hameau.



**Un spectacle jeune public** se déroulera dans l'après-midi.

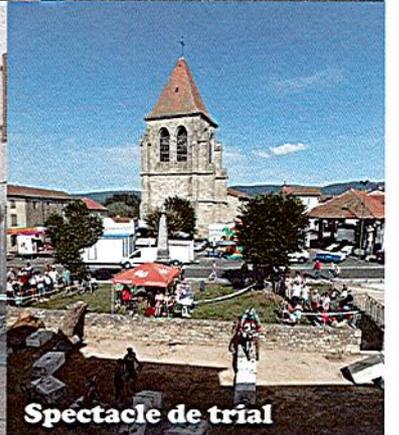
Les résultats du concours photos **« Bertignat, entre ombre et lumière »** seront exposés dans la salle des fêtes durant le week-end. Venez voter pour la plus belle photo qui se verra dans le prochain bulletin municipal !

**Sans oublier les attractions foraines et diverses surprises que l'on vous réserve. Plus d'infos dans le bulletin municipal de cet été !!**

**En attendant la fête patronale :** le Comité décide de renouveler **sa tripe le dimanche 23 février**. Réservation possible au 06 50 48 49 60.

Toute la Bert'team vous remercie de participer à ses événements et vous souhaite une **belle année 2020 !!!** Chaque bénévole est le bienvenu à toutes nos manifestations.

**RETOUR EN IMAGES SUR LA FETE PATRONALE**



## AMITIE ET RENCONTRE



C'est avec le traditionnel repas de fin d'année qu'une cinquantaine d'adhérents Amitié et Rencontre ont clos les activités de l'année 2019.

### Fête de juillet

Ouvert pendant une semaine « Bertignat s'expose » a connu un grand succès. Les visiteurs ont été étonnés de découvrir autant de talents sur notre commune. En effet, ce sont **les œuvres de 16 peintres et 12 écrivains ou poètes ayant des attaches avec Bertignat** (qui y sont nés, y ont vécu ou y vivent encore) qui ont été présentées.



**Le dynamisme de la commune était également exposé à travers le recensement des agriculteurs, des artisans, commerçants, forestiers, industriels, lieux d'hébergement, de restauration, maraîchers et producteurs de miel, artisans d'art, artistes avec la présence d'un caricaturiste et d'un magicien, sans oublier la présentation des associations qui animent les manifestations tout au long de l'année.**

Sur la place, sous la Halle, **des cartes postales anciennes de Bertignat et des clichés de Louis CHAROBERT** ont été affichés jusqu'à fin août, pour la plus grande curiosité des habitants, badauds, personnes de passage ou en vacances.

**Les ateliers** : attrape rêves (**Fanette**) et tricotin (**Cendrine**) ont animé la fête pendant plusieurs jours.

**Bertignat à travers la presse d'époque** (découverte de 7 faits divers qui ont fait de Bertignat un village nationally connu) édité par **la généalogiste Elodie LEFEVRE** a rappelé des souvenirs aux plus anciens.

Il reste des exemplaires, n'hésitez pas à nous contacter !

**Avec cette activité, nous concourons à nouveau au concours national Génération Mouvement 2019 dont nous avons été promus, en 2018, dans les 10 premiers en France grâce à notre travail avec la classe des grands de notre école « A quoi tu jouais quand tu étais petit ».**

En septembre, un petit groupe d'adhérents a visité **la forteresse de Bourbon-l'Archambault**.

Accompagnés d'un guide, ils ont pu découvrir l'histoire de ce château et comprendre la dynastie des Bourbons qui a donné des Rois à la France.



C'est ensuite à **Noyant-d'Allier** qu'ils se sont imprégnés de la culture asiatique, au travers notamment de la **visite de la pagode**.

Érigée par une communauté vietnamienne qui, en 1955, a remplacé les mineurs de Noyant et a édifié dans un parc des statues et une pagode pour célébrer le culte de Bouddha.



Ce voyage s'est terminé par la visite guidée du **Musée des amis de la Mine**.

### **Calendrier 2020 : du nouveau avec des ateliers d'initiation à la généalogie**

**le vendredi à 14h30 à la salle des fêtes (contact : Michelle LAURENT au 06 61 02 43 93).**

- Rencontres mensuelles à 14h salle de réunion du club : 1<sup>er</sup> mardi et 3<sup>ème</sup> mardi du mois.
- Balade avec les Hautes Terres le mercredi selon calendrier (13h15 sur la place de Bertignat).
- Pétanque le lundi 14h si la météo le permet.
- Voyages les samedis 13 juin et 12 septembre (lieux à déterminer).
- Concours de belote le samedi 15 février.
- Assemblée générale le mardi 3 mars.
- Lotos les dimanches 5 avril et 11 octobre.
- Jeudi 23 avril 14h Clermont-Ferrand : Les Stentors.
- Samedi 11 et dimanche 12 juillet : animation autour des oiseaux (concours de nichoirs photos et autres idées). Comme les autres années nous comptons sur vous tous ! Merci !



## **LES ARBRES-MONDES**



L'association les Arbres-Mondes est à l'initiative des « **Contées Sauvages : balades contées à Bertignat** ».

Les 28 juillet et 21 septembre 2019 se sont déroulées plusieurs **balades en compagnie de conteurs tels qu'Alain CANGINA, Peter LOISELEUR et Frédérique LANAURE**, dans et autour de Bertignat, de jour comme de nuit, pour les petites et les grandes oreilles. Chacune de ces rencontres a donné lieu à de beaux moments de convivialité autour de repas partagés.

**En 2020, nous vous proposons de nouvelles aventures autour de l'art du conte, à savoir les 26 avril, 22 juillet et 27 septembre.**



Plus d'informations vous seront communiquées prochainement, vous pourrez retrouver nos flyers à Biblio'tifs, au Relais ou encore au bureau de Poste de Bertignat.

Nous songeons également à **construire des balades contées dont l'itinéraire pourrait passer chez l'habitant** : jardins de particuliers, ateliers d'artisans, fermes de producteurs, etc.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés !

**En attendant, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année qui vient, qu'elle vous soit douce et emplie de merveilles et d'enchantements (et oui, rien que ça) !!**

**Contact : Tel : 06 86 05 02 82**

**Mail : arbresmondes@gmail.com**

## BIBLIO'TIFS



**L'équipe des bénévoles de Biblio'Tifs vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle et espère vous compter nombreux parmi ses usagers !**

Un petit rappel quant au fonctionnement de notre bibliothèque-salon de coiffure.

### Horaires d'ouverture

**Lundi de 14h à 16h30**: accueil et prêt assurés par Leslie, notre coiffeuse.

**Jeudi de 16h à 18h** : accueil assuré par les bénévoles.

**Dimanche de 10h à 12h** : accueil assuré par les bénévoles.

### Le prêt : il est gratuit !

- l'inscription peut se faire à tout moment de l'année et la carte d'adhérent permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau des bibliothèques Ambert Livradois Forez ;
- vous pouvez emprunter pour une durée de **trois semaines** des documents très variés tels que livres, livres sonores, CD, DVD, jeux de société, destinés aux adultes ou aux jeunes ;
- Nos documents proviennent en grande partie de la Médiathèque Départementale et des autres bibliothèques du secteur, ce qui garantit **un choix intéressant et régulièrement renouvelé** ;
- Vous pouvez aussi emprunter, grâce à un système de **réservation**, des documents localisés dans d'autres bibliothèques du réseau des médiathèques et récupérer ces documents ici à Bertignat.

Pour le retour des documents, une boîte aux lettres est à votre disposition devant le local de Bibio'Tifs (à côté de la fenêtre).

Vous trouverez de nombreuses informations concernant le fonctionnement de notre bibliothèque sur notre page Facebook.

Vous pouvez aussi consulter les informations du réseau des médiathèques sur **le nouveau portail « Mediathequesambertlivradoisforez »**.

Notre bibliothèque se dote aussi progressivement **d'un fonds propre, grâce à la subvention accordée chaque année par la Municipalité de Bertignat. Qu'elle en soit vivement remerciée !**





Nous avons ainsi acquis tout récemment des livres sonores et de nombreux ouvrages pour les enfants. Ces albums « jeunesse » seront le support de **nos animations à destination des enfants de l'école de Bertignat.**

Nous accueillons en effet **deux fois par mois, le mardi après-midi**, les élèves de « la grande classe » qui viennent emprunter des livres mais aussi partager leurs lectures avec leurs copains et avec les bénévoles de la bibliothèque : bel entraînement pour ces apprentis-lecteurs qui, accompagnés de leurs parents, pourront présenter leur « coup de cœur » lors de la rencontre « **Crêpes-Lectures** » qui aura lieu le **7 février, à la salle des fêtes, à partir de 16h30.**

Enfants lecteurs donc mais aussi électeurs puisque Biblio'Tifs a adhéré cette année au dispositif « **Livre Elu Jeunesse** » initié par « **Passer de Mots** » (anciennement ABLF).

Dans le cadre de cette opération, les enfants vont découvrir les livres sélectionnés sur le thème du voyage et, au printemps, **ils participeront, grâce à leur vote, au choix du livre élu !**

**Une année, comme vous le voyez, qui s'annonce riche de lectures pour tous.**

Par ailleurs, diverses animations se préparent comme **la fête de Biblio'Tifs le lundi 13 avril 2020, un atelier d'art floral** (fleurs en papier ; atelier offert par le réseau des médiathèques, programmé pour **le 3 juin à 14h30 dans la salle des fêtes** (attention : places limitées, réservations à Bilio'Tifs) et plein d'autres projets pour l'été... **Mais chut ! Vous en entendrez parler en temps utile...**

**Amis lecteurs, chers Bertignatois, encore BONNE ANNEE !  
N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque !**



## INTER-ASSOCIATIONS

C'est avec un grand plaisir que le 20 juillet, l'inter-associations a ressorti ses tabliers pour restaurer celles et ceux qui s'étaient réunis autour de la table pour déguster les deux cochons cuits à la broche.

Depuis deux ans, ce traditionnel repas, apprécié par tous, n'était plus d'actualité, **mais la motivation et la bonne humeur des nombreux bénévoles a permis l'organisation au stade.**

**Merci à eux !**



Les repas ont été servis à l'intérieur du hangar communal, qui s'est ensuite trouvé une autre vocation le temps d'un soir d'été : une piste de danse pour célébrer la fête nationale du 14 juillet avec son immuable feu d'artifice.

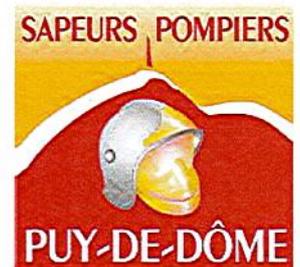


**L'inter-associations a décidé de renouveler ce repas chaleureux et convivial le samedi 18 juillet 2020. Avis à tous les bénévoles susceptibles de donner un coup de main !**



## SAPEURS-POMPIERS DE BERTIGNAT

**En 2019, ce sont une trentaine d'interventions de secours à personnes, incendies et missions diverses** qui ont été réalisées sur les communes de Bertignat et Thiolières. Si l'activité de sapeur-pompier volontaire vous intéresse, nous serons heureux de vous accueillir au centre le premier dimanche de chaque mois lors des manœuvres. Outre les missions que nous réalisons, des moments plus festifs sont organisés par l'amicale comme la Sainte Barbe mais aussi cette année, **un voyage de deux jours à Toulouse, ainsi qu'un repas ouvert à tous à la salle des fêtes sur réservation le 28 mars.**



**Nous remercions tous les habitants pour leur accueil et leur générosité lors de notre passage pour les calendriers.**

Du mouvement dans le bureau de l'amicale : **Damien IMBERDIS** devient **Président. Un grand MERCI à Michel FAVIER qui a assuré cette fonction pendant de nombreuses années !**

**Vice-Présidents : Michel ROUX et Jean-Louis VERDIER ;**

**Trésorier : Jean-Michel TAILHANDIER, Vice-Trésorier : Pierre CHANTELAUZE ;**

**Secrétaire : Leslie LEBLANC, Vice-Secrétaire : François POUGET.**

**Diplôme remis à l'occasion de la Sainte Barbe :**

- diplôme de conduite sécurisée niveau 2 pour Damien IMBERDIS, **Jean-Michel TAILHANDIER et Sébastien ROUX.**

- diplômes de formation de chef de centre pour Laurent PATOUILLARD et Sébastien ROUX.

**Nominations :** au grade de première classe, **Johan TAILHANDIER** ; au grade de caporal, **Pierre CHANTELAUZE**, au grade d'adjudant, **Sébastien ROUX.**

Ce fût aussi l'occasion de saluer une nouvelle fois les années de service de **Patrick IMBERDIS au sein de la compagnie.**



**On les remercie tous vivement pour leur implication !**



**En ce début d'année 2020, les sapeurs-pompiers volontaires du centre de première intervention de Bertignat vous adressent leurs meilleurs vœux.**



**Défilé dans les rues du Bourg à l'occasion de la Sainte Barbe**

## **SOCIETE DE CHASSE LA BERTIGNATOISE**



Pour les chasseurs de la Bertignatoise, **l'année 2019 a été marquée par l'inauguration du local de chasse** situé au stade la Croix de l'Ormeau au sein d'un local communal jouxtant les vestiaires.

La réalisation du **Président André BEAL** a été dévoilée.

En présence de **Jacques POUGET**, Maire, **Myriam FOUGERE**, conseillère régionale et Maire d'Ambert, **Eric DUBOURGNOUX**, Député suppléant et Maire de Saint-Gervais-sous-Meymont, **Dominique BUISSON**, Président de la Fédération départementale de la chasse, **Elsa GROSS**, Directrice de la fédération de chasse du 63.



**Ce lieu convivial et très fonctionnel** permet aux chasseurs d'exercer leur passion dans les meilleures conditions.

Pendant cette inauguration, l'Assemblée générale de la société s'est tenue dans la Salle des Fêtes.

**Après 30 ans passés au service de la chasse et des chasseurs, André BEAL** avait décidé de se retirer de la **Présidence tout en restant Président d'honneur.**

Un nouveau bureau a été élu : **Jean-Marc FAYE**, Président, **Pierre MATHIAS**, Vice-Président, **Eric FOURNET**, Trésorier, **René FAURE**, Trésorier Adjoint, **Christian FOURET**, Secrétaire, **Ludovic COISSARD**, Secrétaire Adjoint, ainsi que plusieurs membres : **Jean-Louis VERDIER**, **Jean-Luc COISSARD**, **Omer LARTISIEN**.



La nouvelle équipe en place s'évertuera à poursuivre le travail d'André BEAL, **les priorités étant la sécurité, la régulation de la faune sauvage et la gestion du territoire avec le monde agricole.**

L'investissement de tous sera nécessaire pour maintenir vivante et bien considérée notre passion commune qu'est la chasse !

**Pour finir, au nom de tous les chasseurs Bertignatois, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2020 !**

**Le Président, Jean-Marc FAYE.**

## RETOUR EN IMAGES SUR 2019



**Cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918**



**Prix Eugène DAUPHIN 2019**



**Fête patronale**



**Installation des décorations de Noël**



**Halloween**

\*

# Les Festivités 2020

\* Les dates, horaires et manifestations indiqués sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

FEVRIER	Samedi 01	<b>Repas 20h</b>	La Bertignatoise
	Vendredi 07	- <b>Soirée crêpes-lecture 17h</b>	Les Arbres-Mondes BiblioTifs
		- <b>Soirée concert à l'Eglise 20h30 musiques du monde – entrée libre</b>	Avec le groupe « Lu Dez »
	Samedi 15	<b>Concours de belote 14h</b>	Amitié et Rencontre
Dimanche 23	<b>Tripes ou beef dès 8h</b>	Comité des Fêtes	
MARS	Samedi 14	<b>Carnaval</b>	APE
	Mercredi 25	<b>Veillée Gaspard des Montagnes 19h</b>	Ambert Livradois Forez
AVRIL	Dimanche 5	<b>Loto 14h</b>	Amitié et Rencontre
	Dimanche 19	<b>Voyage des pompiers (4 et 5 avril)</b>	Amicale des Pompiers
		<b>Chasse aux œufs 14h</b>	APE/Comité des Fêtes
	Mercredi 22	<b>Balade des Hautes-Terres 13h15 sur la Place</b>	
Dimanche 26	<b>Balade contée</b>	Les Arbres-Mondes	
MAI	Dimanche 10	<b>Vide Grenier et vente plantes</b>	APE
	Lundi 18	<b>Sortie</b>	Amitié et Rencontre
	Jeudi 21	<b>Loto 14h</b>	Gym et Détente
JUIN	Mercredi 3	<b>Atelier Art floral 14h-18h</b>	BiblioTifs
	Samedi 13	<b>Voyage (destination à déterminer)</b>	Amitié et Rencontre
	Samedi 27	<b>Kermesse</b>	APE
JUILLET	Dimanche 5	<b>Course cycliste Les Copains</b>	Inter-associations
	Samedi 11 et Dimanche 12	<b>Fête du Club avec pour thème les oiseaux</b>	Amitié et Rencontre
	Samedi 18	<b>Jambons à la broche + Feu d'artifice</b>	Inter-associations
	Mercredi 22	<b>Balade contée</b>	Les Arbres-Mondes

■ ■ Elections municipales les dimanches 15 et 22 mars 2020 ■ ■



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ

## HORAIRES DES DÉCHÈTERIES



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ

AMBERT Le Poyet	Tél/Fax 04 73 82 37 17	Du lundi au samedi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
CUNLHAT Zone artisanale	Tél/Fax 04 73 72 31 88	Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 Mercredi : 8h30 à 12h
MARAT / VERTOLAYE La Paterie	Tél/Fax 04 73 95 37 85	Mardi, vendredi, samedi : 9h à 12h / 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h

- En déchèterie, LE TRI EST OBLIGATOIRE !
- Pensez à ne pas arriver 5 minutes avant la fermeture avec un gros chargement.



Vous pouvez nous contacter au **04 73 82 76 91**  
ou par mail [dechets@ambertlivradoisforez.fr](mailto:dechets@ambertlivradoisforez.fr)